

ou d'un nombre équivalent de bêtes à cornes. Il va sans dire que pour les troupeaux plus nombreux, l'appareil doit posséder de plus grandes dimensions. Les prix sont de \$60 à \$80 et même plus, suivant la grandeur. L'appareil de \$60 suffit dans la plupart des cultures. Tous sont construits sur le même principe et formés de plaques de fer battu douées d'une grande force de résistance. Ils sont construits de manière à brûler indistinctement du bois ou du charbon.

REVUE DE LA SEMAINE

Le parlement fédéral a recommencé à tenir ses séances le 27 d'octobre, après quelques jours de vacances accordés aux membres pour leur permettre d'étudier les importants documents mis à leur disposition.

L'adresse en réponse au discours du Trône a été proposée par M. Witton, député d'Hamilton, secondé par M. G. Baby, député de Joliette.

Obligés de se renfermer dans un cadre fort restreint, limité par l'adresse elle-même, les deux députés ont dû traiter leur sujet avec une extrême circonspection et n'effleurer que la surface des importantes questions du jour. Ils s'étendirent longuement sur les mérites du ministère qui préside à nos destinées depuis un si grand nombre d'années et sur la haute valeur des mesures qu'il promet de soumettre à la Chambre.

En ce qui concerne les clauses les plus importantes de l'adresse, M. Witton se borne à dire que ces clauses soulèveraient des divergences d'opinion et que l'affaire du Pacifique surtout avait fait le sujet de discussions très-âcres; laissant ainsi aux ministres et aux membres plus expérimentés le soin de traiter convenablement cette immense question.

Quant au rapport de la Commission Royale, il affirme que c'est au Parlement que revient le droit de juger d'une manière définitive l'affaire du Pacifique; que le rapport des Commissaires n'a pas le caractère d'un jugement, mais simplement celui d'une enquête et il exprime l'espoir que le Parlement rendra un verdict honorable, juste et régulier.

Puis il passe en revue les autres parties de l'adresse et les approuve hautement.

M. G. Baby dans son discours remarque que le rapport de la Commission Royale est donné par trois hommes distingués, savants, honorables et qui fournissent à la Chambre des garanties et des informations suffisantes pour que le Parlement puisse rendre son jugement quel qu'il doive être. L'orateur salue ensuite l'entrée de l'Île du Prince Édouard dans la Confédération Canadienne et il espère que bientôt toute l'Amérique Britannique du Nord ne formera qu'un seul pays qui aura sa place au soleil des nations.

Puis après avoir exprimé sa confiance dans les autres mesures promises, il termine en engageant le pays à marcher avec ardeur vers les grandes destinées qui l'attendent.

M. McKenzie, se levant ensuite, proposa, secondé par M. Coffin, une motion de non-confiance dans le ministère actuel; cette motion est conçue dans les termes suivants:

" Nous devons faire savoir à Votre Excellence, que par leur conduite relativement à l'enquête sur les accusations proférées de son siège par l'Hon. M. Huntington, et à raison des faits consignés dans la preuve qui se trouve devant nous, les aviseurs de Son Excellence ont encouru la censure la plus sévère de la Chambre."

M. McKenzie appuya sa motion par un long discours dans lequel il dit que personne plus que lui n'appréciait la gravité de la crise actuelle, et qu'il allait s'occuper spécialement de la grande question qui touche à l'honneur de la

Chambre, des ministres et du pays.

Si motion n'est pas une motion de parti puisque plusieurs membres qui ne s'accordent pas avec lui dans les problèmes politiques, partagent ses opinions sur ce point.

Il passe ensuite en revue les événements qui ont précédé l'octroi du contrat du chemin de fer du Pacifique. Avant la dernière session, dit-il, le ministère avait graduellement perdu la confiance populaire qu'il semblait posséder en 1867. Il dut alors faire de nouveaux efforts pour retenir le pouvoir qui lui échappait. Après avoir épuisé l'influence que lui donnait les votes de l'Intercolonial sur la masse des électeurs, il lui fallut d'autres moyens pour continuer à exercer son contrôle sur les élections, et, dans ce but, le ministère se fit donner des pouvoirs extraordinaires et entre autres celui d'acquiescer le contrat du Chemin de fer du Pacifique à une compagnie quelconque incorporée par les ministres eux-mêmes. C'est ce qui n'avait jamais été fait dans l'ancienne Province du Canada pour le plus petit contrat.

Le ministère eut ainsi en mains un contrat de \$30,000,000 et de 50,000,000 d'acres de terre qu'il pouvait donner à qui bon lui semblait. On vit bientôt quel était le but des ministres; ils refusèrent de réformer la loi électorale. N'était-ce pas parce que ces messieurs désiraient employer des moyens de corruption pour se maintenir au pouvoir dans la dernière élection.

Puis M. McKenzie établit que Sir John A. MacDonal, dans sa tournée électorale, reconnaissant que les moyens de persuasion ne suffisaient plus, crut nécessaire de recourir à d'autres expédients et de demander l'assistance des amis sur lesquels on pouvait compter. En conséquence, le ministre de la justice, s'adressa à Sir Geo. E. Cartier pour qu'il obtienne des fonds des amis de Montréal et spécialement de Sir Hugh Allan.

Mais d'après son propre témoignage Sir Hugh Allan n'avait aucune sympathie politique pour les ministres et s'il a souscrit au fonds d'élection ce n'a été qu'au point de vue purement commercial. M. McKenzie cite ensuite des extraits de lettre démontrant que Sir Hugh Allan refusa de souscrire et mena même de combattre Sir Geo. E. Cartier, tant qu'il n'eut pas l'assurance d'avoir le contrat du Chemin de fer du Pacifique. Cependant le 3 juillet aussitôt qu'il eut le contrat, il comprit qu'il devait en payer la façon et demanda simplement quelle somme on attendait de lui. Puis on tira sur lui des traites nombreuses jusqu'au moment où Sir John A. MacDonal demanda les derniers \$10,000. Comment donc concilier cette énorme souscription de Sir Hugh Allan avec la menace qu'il avait faite quelque temps auparavant de renverser le gouvernement et de rendre difficile à Montréal, l'élection de Sir Geo. E. Cartier.

M. McKenzie parle ensuite du bill des serments, et dit qu'à dès le commencement on a fait les plus grands efforts pour retarder les procédés, puis qu'après l'adoption du bill on s'est empressé de le faire désavouer par l'Angleterre.

Quant à la prorogation du 13 d'août, l'orateur dit que le procédé était inconstitutionnel et que les aviseurs de Son Excellence ont infligé à la Chambre un traitement indigne.

Pendant la séance du soir, l'Hon. M. Tupper reprend le débat. Il est heureux que le temps soit venu où ses collègues et lui même peuvent discuter cette question du Chemin de fer du Pacifique en présence d'un parlement indépendant et d'un peuple libre. Le gouvernement a été attaqué comme jamais gouvernement ne l'a été, ni en Canada, ni ailleurs; mais il se sent en mesure de prouver que les motifs qui ont poussé l'opposition à ces violences ne peuvent souffrir un examen consciencieux.